

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU - SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Le jeudi 14 avril, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 06 avril 2022 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Michel COURDEAU, Nathalie DUPUY, Alain COLLIN, Pierre HENNINOT, Sandrine HIVERT, Gaëlle NOUZAREDE, Damien PASQUET, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Olivia DARTINSET, Christian BESSE.

Excusés : Cendrine LAGRANGE a donné procuration à Pierre JAUBERTIE, Emmanuel MOUTON a donné procuration à Michel COURDEAU, Philippe DUPUY a donné procuration à Annick CIRARD.

Absente : Isabelle PALFRAY

La séance est ouverte à 18 h 35, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.
Le compte-rendu du conseil municipal du 10 mars est adopté à l'unanimité.

I Commissions communales

a) Intervention de Brigitte BAZINGETTE

Brigitte BAZINGETTE fait le point sur le dernier conseil d'école de l'école élémentaire. Des petits travaux en régie ont été demandés par les enseignants.

Lors du dernier conseil municipal des jeunes du 17 mars, les jeunes élus ont émis plusieurs idées ou souhaits notamment la construction d'un skate-park, d'un parc de jeux, de cages de foot pour l'école, de bacs à fleurs, l'installation de poubelles au City-Park. Une boîte à idées a été installée. Ils souhaitent également que de la musique soit diffusée lors de la restauration scolaire et aimeraient pouvoir choisir un menu par mois. Également débattu la possibilité d'installer des pots à cigarettes devant les portails de l'école.

Un projet de jouets en bois est envisagé, contact sera pris avec ASPPI pour discuter de leur réalisation.

Concernant la mise en place des poubelles, un débat contradictoire s'engage sur la nécessité d'en installer sachant qu'il y a les bornes enterrées à proximité. Certains souhaitent que les gens fassent preuve de civisme et ne souhaitent pas favoriser l'assistanat, d'autres mettent en évidence la contrainte de devoir transporter leurs déchets.

Ce sujet sera traité ultérieurement.

b) Intervention d'Annick CIRARD

Concernant le marché, l'installation dans la Grand Rue est enfin opérationnelle et permet ainsi une continuité.

Le repas des commerçants qui n'avait pas pu être organisé depuis 2 ans en raison de la Covid a été un succès.

Concernant le bulletin, Annick CIRARD demande qu'on lui envoie au plus vite les articles pour permettre une distribution au plus vite. Elle rappelle à cet effet que ceux qui ne peuvent pas distribuer le bulletin, pour quelques raisons que ce soit préviennent au plus vite afin qu'un collègue élu en assure la distribution.

Enfin, le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à un nouveau commerçant, Adrien TRUCHASSOUT, imprimeur graphiste, installé place Saint Jean.

c) Intervention de Nathalie DUPUY

Une réunion de la commission sera prochainement organisée. Seront abordés différents sujets tels que le parc de stationnement à vélos pour lequel une subvention est attendue, l'inauguration du nom du lavoir (Claudine

HAUSTWIRTH), les cabines à livre, la signalétique du parc du croquant. Nathalie DUPUY rédigera un article pour le bulletin sur ce dernier ainsi que sur le lavoir.

Annick CIRARD précise que le parc du croquant sera désormais indiqué sur le plan de la commune, actuellement en cours de réalisation.

II Budget - Finances

a) Vote des subventions

Michaël VIGIER rappelle que les propositions de subventions allouées aux associations ont été travaillées en commission communale. Il précise que les montants proposés pour 2022 sont sensiblement identiques à 2021, mis à part une augmentation pour les Vergt'Missots en Fête qui organisent de nombreuses manifestations dont cette année, une fête médiévale en plus de leurs manifestations habituelles. Une nouvelle subvention pour Vergt Festivités, nouvelle association organisatrice de la Fête de la Fraise, est également proposée.

Christian BESSE constate une augmentation de l'enveloppe 2022 et estime que le Tennis aurait pu avoir une baisse de leur subvention au vu de leur solde bancaire et de leur exercice comptable excédentaire.

Michel COURDEAU rappelle que le Tennis, à l'instar du football ou du rugby mobilise de nombreux adhérents et bénévoles et dynamise la commune.

Michaël VIGIER rappelle que nous sortons de 2 années « Covid » où les activités sportives ont été restreintes et que la reprise « à la normale » va certainement engendrer des dépenses plus conséquentes. Il est prévu de refaire un bilan l'année prochaine, après une année d'activité pleine.

Michaël VIGIER rappelle que les associations qui n'ont pas envoyé leur dossier ou fourni leurs comptes ne percevront rien tant que les pièces demandées n'auront pas été fournies.

Il est précisé également que le rugby perçoit moins que d'autres associations même si elle a le plus grand nombre de licenciés. En effet, l'UAV percevant une subvention du Grand Périgueux., leur subvention communale est diminuée et répartie entre les autres associations.

Nathalie DUPUY précise que pour elle, aucune subvention ne serait versée si les dossiers ne sont pas déposés dans les délais. Elle propose de mettre en place cette procédure dès l'année prochaine en indiquant une date butoir à respecter faute de quoi, l'association ne percevra rien de l'année (sauf circonstances particulières).

Un courrier d'information sera au préalable adressé à chaque association pour l'informer de la nouvelle procédure.

Après discussion, il est passé au vote pour l'attribution des subventions.

Les propositions suivantes sont adoptées à l'unanimité (il est précisé que les élus membres des associations n'ont pas pris part au vote).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022	
Organisme	Montant 2022
A.C.P.G ET C.A.T.M (section cantonale)	270 €
AFM TELETHON	100 €
AFMD24	85 €
AFSEP	85 €
ALZHEIMER DORDOGNE	150 €
AMICALE POMPIERS	720 €
ATHLETICO VERNOIS FOOTBALL	6 500 €
BADMINGTON CLUB DE VERGT	440 €

CLUB DE LOISIRS DU PAYS VERNOIS	300 €
CLUB DU FIL D'ARGENT	300 €
COMICE AGRICOLE	380 €
COMITE DE JUMELAGE	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	820 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE + RASED	2 745 €
DANSES EN VERGT	1 500 €
DES BOULES AUX NEZ	170 €
EN VERGT ET EN COULEURS	300 €
FNACA CANTON DE VERGT	270 €
FOYER SOCIO EDUCATIF	450 €
GYM VOLONTAIRE VERNOISE	500 €
HB PAYS VERNOIS CENDRIEUX	450 €
JOURNAL DU PAYS FANTOME (Enfants du pays de Beleyme)	300 €
JUDO-CLUB VERNOIS	680 €
LA CLE VERGT	1 600 €
LA CROCHE CHOEUR	100 €
NO KILL 24	110 €
PRATIQUE DU YOGA A.P.Y	270 €
PREVENTION ROUTIERE	70 €
SECOURS CATHOLIQUE	180 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	180 €
SPRINTER CLUB	1 000 €
TENNIS CLUB DE VERGT	3 360 €
UAV	3 000 €
VERGT FESTIVITES	3 000 €
VERGT PATRIMOINE	600 €
VERGT'MISSOT EN FETE	2 600 €
RESERVE	2 215 €
TOTAL	36 000 €

b) Vote des taux

Michel COURDEAU indique qu'une augmentation des taux du foncier bâti est envisagée. Il précise que le conseil ne peut plus agir sur la taxe d'habitation, supprimée et compensée par l'Etat.

Il rappelle que depuis 2017, les taux sont inchangés et que la modification des taux en 2017 avait été initiée lors du transfert de la CCPVTI au Grand Périgueux, afin d'harmoniser les taux, sans incidence financière cependant pour le contribuable.

Michel COURDEAU propose ainsi de passer le taux du foncier bâti à 44 % soit une augmentation de 1.02 points, et de laisser le foncier non-bâti à 84,32 %. Il précise que pour maintenir le niveau d'investissement de la commune, permettre le fonctionnement du nouveau service culturel avec l'Atrium, atténuer l'inflation, une légère augmentation serait souhaitable. Il rajoute qu'au titre de l'effort fiscal, les services de l'Etat revalorise le montant des dotations des communes qui augmentent leur taux. En effet, ils considèrent que si la commune n'augmente pas ces taux, c'est qu'elle n'a pas besoin de dotations supplémentaires pour fonctionner et « gèle » leur montant.

Monsieur le Maire rappelle qu'elle ne perçoit plus la taxe d'habitation et que même si elle est compensée, cette dernière est gelée et n'augmente plus comme elle l'aurait fait antérieurement.

Christian BESSE précise que le Grand Périgueux prévoit lui aussi d'augmenter ses taux. Il rajoute qu'il y a aussi des économies à faire ailleurs plutôt que d'augmenter les taux et notamment sur les dépenses d'électricité qui ont largement augmentées. Il indique également que les travaux de la rue Chaminade ont été confiés à l'entreprise la mieux-disante certes mais que toutefois l'entreprise locale, la moins-disante, proposait un prix inférieur d'environ 25 000 €. Il constate également que les indemnités des élus ont sensiblement augmenté avec la nouvelle mandature (40 619 € en 2019 et 50 173 € en 2020, soit une augmentation de 23,5 %).

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas augmenté depuis longtemps et que les taux de la commune sont parmi les plus bas. Michel COURDEAU rajoute que la commune va essayer de faire des économies bien évidemment afin de dégager un résultat de fonctionnement excédentaire, permettant de réaliser des investissements.

A la demande de Christian BESSE, un vote à bulletin secret est organisé.

Après dépouillement, les taux sont votés par 11 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

c) Vote du budget communal

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote du budget communal 2022. Chaque élu ayant à sa disposition les documents budgétaires nécessaires à la compréhension du budget, à savoir l'état précis du fonctionnement et de l'investissement envisagé, le détail des subventions et des investissements prévus ainsi qu'un tableau récapitulatif par section permettant de comprendre l'équilibre budgétaire.

Michel COURDEAU présente ensuite le budget 2022, indique que ce dernier reprend l'affectation du résultat ainsi que les reports de fonctionnement et d'investissement votés précédemment et constate l'équilibre de chaque section.

Il explique ainsi à l'assemblée les choix qui ont été retenus en investissement et répond aux interrogations des conseillers.

Ayant répondu aux différentes questions posées par les conseillers municipaux, le budget communal 2022 est ensuite accepté à la majorité des présents (15 pour, 2 contre, 1 abstention) pour les montants suivants :

Investissement : 1 284 239.64 €

Fonctionnement : 2 120 854.10 €

d) Nomenclature comptable - passage à la M 57

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle norme comptable, la M57, va prochainement remplacer la norme actuelle, la M14 au 01 janvier 2024. Le trésorier conseille cependant d'anticiper ce passage au 01 janvier 2023 car l'accompagnement des collectivités risque d'être moins efficace au 01 janvier 2024, en raison d'un nombre trop important de demande des collectivités sur une même période. Le conseil municipal valide cette proposition.

e) Autorisation de créer un budget lotissement

M. le Maire rappelle le projet de construction de la future gendarmerie par le Grand Périgueux sur un terrain communal situé route du marché de la Fraise (parcelle AB n° 51). Il rappelle à ce titre que la collectivité cède pour l'euro symbolique au Grand Périgueux l'emprise de cette future enceinte. En contrepartie, l'unité foncière restant sera construit un lotissement communal de 3 lots ainsi que la voirie interne, à frais partagé avec le Grand Périgueux.

Il souligne la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe M 14 appliquant les principes de la comptabilité des stocks. Il expose que désormais, les ventes de terrains à bâtir réalisées par les collectivités dans le cadre de leurs opérations d'aménagement comme les lotissements, constituent des activités économiques soumises de plein droit à la TVA. Il demande à l'assemblée de délibérer sur la création de ce budget au 1er juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **DECIDE** de créer au 1er juillet 2022 un budget annexe, comptabilité M 14, appliquant la comptabilité des stocks pour la réalisation d'un lotissement communal qui sera dénommé ultérieurement et de lancer les démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget auprès de l'INSEE et du Service des Impôts des Entreprises ;

f) Tarif spectacle « L'embarcadère »

Monsieur le Maire propose d'avoir recours à un tarif différentiel pour le spectacle « l'embarcadère », afin de faciliter la venue des familles.

Il précise que ce spectacle est proposé par l'Agence culturelle, gratuitement, à charge des frais de déplacement et de restauration.

S'agissant d'un spectacle pour un jeune public, il propose d'appliquer un tarif réduit :

- Tarif adulte : 6 €
- Tarif enfant : gratuit

Accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, Gaelle NOUZAREDE fait part d'avis négatifs entendus sur le choix de la programmation de l'Atrium, plus pour plaire aux « bobos » selon elle. Elle souhaiterait également qu'il y ait plus de transparence et de communication pour les membres de la commission au niveau de l'Atrium.

Annick CIRARD propose alors de prévoir une réunion avec Franck PINON, en charge de la programmation. Elle souhaiterait également être plus épaulée dans cette lourde tâche. Une réunion sera également proposée, sans Franck PINON, afin de refaire le point sur le fonctionnement et la programmation de l'Atrium.

III SDE 24

a) Présentation du dispositif Eco-Energie-Tertiaire

Pierre HENNINOT, délégué au SDE 24, a assisté à la réunion d'information du dispositif Eco-Energie-Tertiaire et en fait le compte-rendu.

Ce décret et les arrêtés successifs, notamment ceux du 10 avril 2020 et 24 novembre 2020, viennent préciser les obligations de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire et s'appliquent donc à toutes les collectivités, dont les bâtiments, parties de bâtiment ou ensembles de bâtiments ont une surface supérieure à 1 000 m² abritant un usage tertiaire.

A chaque décennie, 2030, 2040 et 2050, les collectivités obligées devront attester d'économie d'énergie sur leur périmètre assujéti via l'atteinte d'objectifs fixés dans les décrets et arrêtés.

Afin de suivre les progrès de chaque site soumis à la réglementation, leurs consommations annuelles devront être renseignées sur la plateforme OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire), qui délivrera en retour une attestation annuelle qualifiant l'avancée de la collectivité dans sa démarche de réduction de la consommation énergétique. C'est la notation « Éco-Énergie Tertiaire ».

Par les prestations à ce jour proposées : bilan/suivi des consommations énergétiques, audit énergétique, étude de faisabilité de production d'énergie à partir de sources renouvelables, le SDE 24 est en mesure de proposer, aux collectivités qui le souhaitent, un accompagnement dans la mise en œuvre du « Décret Éco-Énergie Tertiaire » sur tout ou partie du patrimoine assujéti aux obligations de réduction des consommations dudit décret.

Aussi, pour répondre aux obligations du « Décret Éco-Énergie Tertiaire », le SDE 24 réalisera, pour le compte des collectivités signataires de cette convention de partenariat, les missions suivantes :

- L'identification et déclaration du périmètre assujéti ;
- Déclaration annuelle des consommations d'énergie ;
- Identification de l'année de référence ;
- Elaboration du plan d'actions ;
- Elaboration du dossier technique le cas échéant.

Les participations de la collectivité seront appelées par le SDE 24 chaque année en fonction des missions réalisées sur l'année conformément à l'article 3 de la convention.

Dans le cas où aucun bâtiment ou ensemble de bâtiments de la collectivité ne serait assujéti au Décret Eco-Energie Tertiaire, les missions décrites dans la convention ne seront pas réalisées et il ne sera pas appelé de participation de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24 ;
- inscrit au budget les dépenses programmées et ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

IV Construction de la future gendarmerie et du lotissement communal

a) Point sur l'avancée du dossier

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie devraient débuter fin juin- début juillet (le plan d'avant-projet est présenté aux élus). Il invite l'assemblée à réfléchir sur le prix de vente des futurs lots ainsi que sur le nom de la future voie communale d'accès au lotissement.

Concernant le prix de vente des lots, il semble qu'un prix moyen entre 20 et 30 € soit envisageable au rapport des prix pratiqués actuellement mais rien n'est décidé à ce jour.

Concernant le nom de la future voie, Nathalie DUPUY propose Pierre GRELLETY (le dernier croquant) ou Rue Durestal.

Une décision sera prise ultérieurement.

V Foncier

a) Acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique

Madame TERVER propose de céder à la commune, pour l'Euro symbolique, la parcelle AH n° 142 d'une surface de 394 m².

En effet, cette parcelle se situe dans l'emprise du chemin de la Peyre et a vocation à intégrer le domaine public. Le conseil accepte cette proposition.

VI Amélia 2

a) Aide à Mme NOGUERA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide de 108 € 26 à Mme NOGUERA Jeanine pour l'installation d'un poêle à pellets sur un logement situé 14, rue de la Paix à Vergt.

VII Questions diverses

a) Courrier de la Pharmacie Vernoise

Monsieur le Maire fait part du courrier de la pharmacie Vernoise qui émet le souhait d'acquérir la parcelle communale abritant la gendarmerie actuelle afin d'y construire une nouvelle offre de santé locale.

Le Conseil municipal prend acte de cette demande.

Monsieur le Maire indique que les Domaines seront sollicités pour estimer le bien. D'autre part, une étude de faisabilité sera demandée à l'ATD afin de chiffrer les travaux de réhabilitation (mise aux normes électriques, isolation par l'extérieur) du bâtiment dans l'hypothèse où la commune souhaiterait, après départ des gendarmes, proposer des logements locatifs.

b) Fête de la Fraise

Nathalie DUPUY souhaiterait que les panneaux signalétiques soient nettoyés avant la fête, les panneaux Bastides notamment.

c) Collectif des associations

Monsieur le Maire félicite Alain COLLIN, nouveau président du collectif des associations, en remplacement de Véronique DUFRAIX, démissionnaire.

L'ordre du jour est levé à 20 h 55

SIGNATURE DES ELUS

Pierre JAUBERTIE, Maire	
Annick CIRARD, 1 ^{ère} adjointe	
Michaël VIGIER, 2 ^{ème} adjoint	
Brigitte BAZINGETTE, 3 ^{ème} adjointe	
Michel COURDEAU, 4 ^{ème} adjoint	
Nathalie DUPUY, 5 ^{ème} adjointe	
Alain COLLIN, conseiller municipal	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	
Isabelle PALFRAY, conseillère municipale	
Sandrine HIVERT, conseillère municipale	
Emmanuel MOUTON, conseiller municipal	
Gaëlle NOUZAREDE, conseillère municipale	
Damien PASQUET, conseiller municipal	
Pauline AUBLANT, conseillère municipale	
Guillaume DELPRAT, conseiller municipal	
Olivia DARTINSET, conseillère municipale	
Christian BESSE, conseiller municipal	
Philippe DUPUY, conseiller municipal	

